PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

2.4.2007 PE 386.522v01-00

AMENDEMENTS 1-37

Projet d'avis

(PE 386.294v01-00)

Satu Hassi

Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers (2006/2299(INI))

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 1 Paragraphe 1, point 3

que l'Agence européenne pour l'environnement doit fournir des vues d'ensemble sur les évaluations régulières de l'environnement marin, effectuées conformément aux conventions maritimes, afin d'associer l'expertise locale, ce qui nécessite des améliorations au niveau de la collecte, du compte-rendu et de l'échange des données nationales;

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 2 Paragraphe 1 bis (nouveau)

1 bis. reconnaît qu'un environnement marin sain constitue la base du développement durable du secteur maritime de l'UE et rappelle l'engagement pris par celle-ci de parvenir à intégrer les aspects environnementaux dans tous les volets de la politique communautaire;

Or. el

AM\658284FR.doc PE 386.522v01-00

FR FR

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 3 Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. rappelle le principe de la conception de la gestion des activités humaines en fonction de l'écosystème, qui constitue l'un des éléments clés de la stratégie thématique en matière d'environnement marin; insiste pour que ce principe soit également appliqué en ce qui concerne la politique maritime;

Or. en

Amendement déposé par Matthias Groote

Amendement 4 Paragraphe 3

3. est donc convaincu que les ressources renouvelables de l'environnement marin peuvent et devraient être utilisées durablement afin que leur exploitation, ainsi que les bénéfices économiques qui en résultent, puissent se poursuivre à long terme et demande à ce propos que l'utilisation de l'énergie éolienne onshore et offshore soit renforcée, afin d'exploiter durablement son potentiel en matière d'emploi et de politique économique;

Or. de

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 5 Paragraphe 3

3. est donc convaincu que les ressources renouvelables de l'environnement marin peuvent et devraient être utilisées durablement afin que leur exploitation, ainsi que les bénéfices économiques qui en résultent, puissent se poursuivre à long terme; souligne que les diverses politiques concernées doivent par conséquent être adaptées aux exigences d'un environnement marin sain;

Amendement déposé par Matthias Groote

Amendement 6 Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. souligne que l'énergie éolienne onshore et offshore recèle un potentiel de développement très important et peut fournir une contribution considérable à la protection du climat, et demande en conséquence à la Commission d'agir, en créant un organisme collectif ou de coordination et en introduisant un plan d'action en matière d'énergie éolienne;

Or. de

Amendement déposé par Henrik Lax

Amendement 7 Paragraphe 3 ter (nouveau)

3 ter. ne soulignera jamais assez la nécessité de retenir, pour la définition d'un bon état écologique, des critères suffisamment rigoureux étant donné que ces objectifs de qualité détermineront vraisemblablement les programmes d'action pendant de nombreuses années,

Or. sv

Amendement déposé par Henrik Lax

Amendement 8

Paragraphe 3 quater (nouveau)

3 quater. considère également qu'il convient d'adopter rapidement des mesures

d'amélioration de la qualité de l'eau et que, dès lors, la longueur du calendrier figurant dans la proposition de directive "Stratégie pour le milieu

marin" est préoccupante;

Or. sv

Amendement déposé par Henrik Lax

Amendement 9

Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

3 quinquies. estime donc qu'il est important d'aligner le calendrier d'élaboration des programmes d'action dans le cadre de la stratégie pour le milieu marin sur

AM\658284FR.doc 3/14 PE 386.522v01-00

celui d'autres grands programmes de l'Union tels que les fonds structurels, de manière à bénéficier d'une synergie maximale avec les programmes existants; estime que l'élaboration des programmes d'action devrait dès lors avoir lieu au plus tard en 2012 de manière à permettre la coordination avec l'élaboration des programmes structurels, à partir de 2014 inclus; considère que la coordination avec le fonds agricole de l'UE revêt une importance particulière pour les régions où l'activité agricole est à l'origine d'une grande partie des rejets dans le milieu marin;

Or. sv

Amendement déposé par Matthias Groote

Amendement 10 Paragraphe 4

4. alarmé par les conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes marins, même dans les (suppression) cas de figure les plus positifs en matière de protection du climat, demande qu'une attention particulière soit accordée à la vulnérabilité accrue de l'environnement marin face à d'autres facteurs perturbants dus à ces changements; insiste pour que des mesures efficaces soient mises en place de toute urgence, telles que l'inclusion du transport maritime dans les échanges de droits d'émission et le renforcement de l'utilisation d'énergies renouvelables pour la propulsion navale, afin de résoudre la question des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités maritimes;

Or. de

Amendement déposé par Matthias Groote

Amendement 11 Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. estime qu'une réduction importante des oxydes d'azote et des poussières fines pourrait être obtenue si l'approvisionnement en énergie à partir de la terre ferme, lorsque les bateaux sont au port, était assuré, et demande par conséquent à la Commission de soutenir des mesures à cette fin;

Or. de

Amendement 12 Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. insiste pour que la mise en œuvre d'un réseau des zones marines protégées soit accélérée;

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 13 Paragraphe 4 ter (nouveau)

4 ter. est préoccupé par les rapports qui suggèrent que les émissions de dioxyde de carbone en mer sont supérieures à ce qui avait été prévu, qu'elles représentent jusqu'à 5 % des émissions globales et que l'on prévoit qu'elles atteindront 75 % dans les quinze à vingt prochaines années si aucune mesure n'est prise pour contrer cette tendance; signale que les émissions de gaz à effet de serre des navires de pêche sont importantes; eu égard à l'absence de progrès au sein de l' OMI à ce sujet, en dépit du mandat qui lui a été conféré dans le cadre du Protocole de Tokyo il y a dix ans, demande instamment à la Commission de proposer des mesures législatives pour réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre en mer et pour que l'UE prenne des mesures décisives visant à inclure le secteur maritime dans les conventions internationales sur le climat:

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 14 Paragraphe 5

5. note que la pollution de l'environnement marin est en grande partie d'origine terrestre, notamment les écoulements agricoles de surface et les émissions industrielles qui ont une incidence particulièrement néfaste sur les mers fermées et semi-fermées; souligne que l'UE doit accorder une attention particulière à ces zones et prendre des mesures visant à empêcher une pollution supplémentaire; estime par ailleurs que la nouvelle technologie de surveillance globale de l'environnement et de la sécurité (programme GMES) pourrait être utilisée avec succès à cette fin;

Or. el

Amendement 15 Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. reconnaissant le fait que les émissions de navires qui polluent l'atmosphère dépasseront celles qui proviennent de sources terrestres dans un avenir prévisible, demande à nouveau, dans le cadre de la stratégie thématique sur la qualité de l'air, que la Commission et les États membres adoptent d'urgence des mesures visant à réduire les émissions provenant du secteur maritime et que la Commission présente des propositions visant:
 - à établir des normes d'émissions de NO_x pour les navires utilisant les ports de l'UE;
 - à désigner la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est comme des zones de contrôle des émissions de soufre (SECA) conformément à la convention MARPOL;
 - à abaisser la teneur maximale en soufre autorisée dans les carburants maritimes utilisés dans les zones SECA par les navires de passagers de 1,5 % à 0,5 %;
 - à instaurer des mesures fiscales telles que des taxes ou des suppléments de prix sur les émissions de SO_2 et NO_x produites par les navires;
 - à encourager l'introduction de prix différenciés pour les ports et les chenaux, en favorisant les navires à faibles émissions de SO_2 et de NO_x ;
 - à encourager l'utilisation d'électricité provenant du littoral par les navires lorsqu'ils sont au port;
 - à émettre une directive UE sur la qualité des combustibles maritimes;

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi, Eija-Riitta Korhola, Henrik Lax et Riitta Myller

Amendement 16 Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. constate avec inquiétude que la mer Baltique est, à l'heure actuelle, une des mers les plus polluées au monde et rappelle à la Commission la demande qu'il lui a adressée précédemment afin qu'elle élabore une proposition de stratégie européenne pour la mer Baltique, qui présenterait des mesures visant à en améliorer la situation environnementale, notamment pour réduire son entrophisation et empêcher les rejets de pétrole et autres substances toxiques et nocives en mer; souligne que les instruments de coopération déjà en vigueur, tels que le programme Interreg, devraient être pleinement exploités dans la mise en œuvre des projets interrégionaux destinés à améliorer l'état de l'environnement de la mer Baltique;

PE 386.522v01-00 6/14 AM\658284FR.doc

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 17 Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour développer des innovations scientifiques et technologiques dans le domaine de la recherche marine, au moyen et à l'aide d'un renforcement du financement des programmes de recherche européens communs;

Or el

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 18 Paragraphe 6

6. est convaincu qu'un environnement marin sain est crucial pour les espèces marines, aussi bien pour les poissons à utilisation commerciale que pour les poissons qui ne sont pas exploités, et que, pour reconstituer des stocks de poisson appauvris, une réduction tant de la pollution marine que de l'activité de pêche est nécessaire; estime qu'il est impératif de réduire les polluants marins afin de garantir que le poisson utilisé dans l'UE ne soit pas contaminé;

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 19 Paragraphe 7

Cet amendement ne concerne pas la version française.

Amendement 20 Paragraphe 7 bis (nouveau)

7 bis. attire l'attention sur l'impact parfois désastreux d'organismes exotiques sur l'écosystème marin et reconnaît que les espèces étrangères invasives constituent une menace importante pour la biodiversité marine; demande à la Commission de prendre des mesures d'urgence pour prévenir le transfert d'organismes dans les eaux de lest et pour instaurer des contrôles efficaces sur le délestage dans les eaux de l'UE;

Or. en

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 21 Paragraphe 8 bis (nouveau)

8 bis. reconnaît que la bonne gestion des ressources de l'environnement marin exige une solide base d'information; souligne en conséquence l'importance d'une bonne connaissance scientifique de l'environnement marin pour contribuer à la prise de décisions efficaces en termes de coûts et pour éviter des mesures qui n'apportent pas de valeur ajoutée; insiste donc pour que la recherche marine fasse l'objet d'une priorité spéciale sur le plan de l'affectation des ressources, afin de permettre la réalisation d'améliorations durables et réelles de l'environnement:

Or. en

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 22 Paragraphe 9

9. *fait observer* que le principe de précaution, tel que défini à l'article 174, paragraphe 2, du traité CE, *constitue une* base *utile pour de nombreuses* formes d'exploitation des zones maritimes de l'UE; *(suppression)*

Amendement 23 Paragraphe 10

Cet amendement ne concerne pas la version française.

Or. en

Amendement déposé par Matthias Groote

Amendement 24 Paragraphe 12

12. reconnaît l'importance des régions côtières pour le développement *et l'exploitation* des énergies renouvelables qui sont un aspect essentiel et intégral des efforts de l'UE dans la lutte contre le changement climatique mondial; fait remarquer qu'il sera nécessaire d'effectuer un zonage approprié, *au sens d'un aménagement de l'espace maritime*, pour permettre le développement de sites *d'utilisation* d'énergie à partir du vent, de la marée et d'autres sources, afin de minimiser les conflits aves les autres utilisateurs du milieu marin et d'éviter de dégrader l'environnement; note avec satisfaction les opportunités remarquables que le secteur des énergies renouvelables, *en pleine croissance*, offre à la création d'emplois et de savoir-faire technique dans l'UE;

Or. de

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 25 Paragraphe 12

12. reconnaît l'importance des régions côtières pour le développement des énergies renouvelables qui sont un aspect essentiel et intégral des efforts de l'UE dans la lutte contre le changement climatique mondial; fait remarquer qu'il sera nécessaire d'effectuer un zonage approprié pour permettre le développement de sites de production d'énergie à partir du vent, de la marée et d'autres sources, afin de minimiser les conflits aves les autres utilisateurs du milieu marin et d'éviter de dégrader l'environnement *en tenant compte des évaluations d'impact sur l'environnement (EIE)*; note avec satisfaction les opportunités remarquables que le secteur des énergies renouvelables offre à la création d'emplois et de savoir-faire technique dans l'UE;

Or. el

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 26 Paragraphe 13

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 27 Paragraphe 13 bis (nouveau)

13 bis. reconnaît que, pour que la stratégie marine soit le "pilier environnemental" de la politique maritime, les politiques doivent être pleinement complémentaires, de manière à garantir la cohérence de la conception de l'UE; admet que le stockage de dioxyde de carbone dans des structures géologiques situées sous les fonds marins fait partie d'un ensemble de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et préconise la création d'un cadre législatif et réglementaire clair pour le déploiement de cette technologie;

Or. en

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 28 Paragraphe 14

14. insiste sur le fait que tout projet de construction sur le littoral communautaire, qu'il s'agisse d'un développement urbain, de sites industriels, de ports et de marinas, de sites récréatifs, etc., doit prendre en compte de façon explicite les conséquences des changements climatiques et la montée du niveau des mers qui en résulte, y compris l'accroissement de la fréquence et de la force des tempêtes ainsi que l'augmentation de la taille des vagues; *(suppression)*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 29 Paragraphe 15

15. considère que le concept de "groupement" pourrait avoir des incidences positives sur

PE 386.522v01-00 10/14 AM\658284FR.doc

l'environnement marin, à condition que la conservation des habitats, le contrôle de la pollution et d'autres technologies environnementales soient incluses, dès la phase de projet, dans la conception et la mise en œuvre des groupements; note que l'échange de meilleures technologies environnementales et l'amélioration de la coopération (transnationale) entre les ports ainsi qu'une utilisation plus efficace des capacités portuaires disponibles devraient constituer des aspects importants du concept de groupement;

Or en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 30 Paragraphe 16

16. se félicite que la Commission reconnaisse la nécessité de mettre en place un "système global d'aménagement de l'espace" afin de garantir un environnement réglementaire stable *et une base juridiquement contraignante pour l'adoption de décisions*; estime que l'aménagement de l'espace *efficace et prenant l'écosystème pour base* doit reposer sur un critère essentiel, à savoir que les activités doivent être organisées de telle façon que leurs incidences dommageables pour l'environnement n'atteignent pas les zones sensibles sur le plan écologique; dans ce contexte, insiste sur l'utilisation de l'instrument stratégique d'évaluation environnementale;

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 31 Paragraphe 16

16. se félicite que la Commission reconnaisse la nécessité de mettre en place un "système global d'aménagement de l'espace" afin de garantir un environnement réglementaire stable; estime *qu'un* aménagement de l'espace doit reposer sur un critère essentiel, à savoir que les activités doivent être organisées de telle façon que leurs incidences dommageables pour l'environnement n'atteignent pas les zones sensibles sur le plan écologique *et que, dans toutes les autres zones, les ressources soient utilisées d'une manière écologiquement durable*; dans ce contexte, insiste sur l'utilisation de l'instrument stratégique d'évaluation environnementale;

Or. el

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 32 Paragraphe 17

17. souligne cependant que l'un des objectifs fondamentaux de la gestion du littoral doit être, compte tenu notamment de la recommandation 2002/413/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zone côtières en Europe¹, de protéger l'environnement marin, plutôt que de conserver quelques zones "échantillons" en guise de réserves symboliques;

¹ JO L 148 du 6.6.2002, p. 24.

Or. el

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 33 Paragraphe 17 bis (nouveau)

17 bis. fait observer que l'obtention d'une bonne situation environnementale exige également que les activités humaines menées hors des zones sensibles sur le plan écologique soient strictement réglementées, de manière à réduire au minimum possible tout impact négatif éventuel sur l'environnement marin;

Or. en

Amendement déposé par Eija-Riitta Korhola

Amendement 34 Paragraphe 19

19. s'accorde avec le Livre vert pour estimer que la situation est problématique et préoccupante en ce qui concerne les données disponibles sur l'état *de certaines des zones maritimes de l'UE* et sur les activités qui s'y déroulent ou qui ont une incidence sur ces régions; se joint, par conséquent, à l'appel lancé pour que soient largement améliorés, *dans ces zones*, les programmes en matière de collecte des données, de cartographie et de topographie marine, de localisation des bateaux, etc., en impliquant les États membres, *les conventions marines*, la Commission et d'autres organes communautaires tels que l'Agence européenne de l'environnement et l'Agence pour la sécurité maritime;

Amendement 35 Paragraphe 19

s'accorde avec le Livre vert pour estimer que la situation est problématique et préoccupante en ce qui concerne les données disponibles sur l'état *de l'environnement marin* et sur les activités qui s'y déroulent ou qui ont une incidence sur ces régions; se joint, par conséquent, à l'appel lancé pour que soient largement améliorés les programmes en matière de collecte des données, de cartographie et de topographie marine, de localisation des bateaux, etc., en impliquant les États membres, la Commission et d'autres organes communautaires tels que l'Agence européenne de l'environnement et l'Agence pour la sécurité maritime;

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 36 Paragraphe 19

19. s'accorde avec le Livre vert pour estimer que la situation est problématique et préoccupante en ce qui concerne les données disponibles sur l'état du littoral et sur les activités qui s'y déroulent ou qui ont une incidence sur ces régions; se joint, par conséquent, à l'appel lancé pour que soient largement améliorés les programmes en matière de collecte des données, de cartographie et de topographie marine, de localisation des bateaux, etc., en impliquant les États membres, la Commission et d'autres organes communautaires tels que l'Agence européenne de l'environnement et l'Agence pour la sécurité maritime; souligne l'importance de l'échange des meilleures pratiques aux niveaux national, régional et européen;

Or. el

Amendement déposé par Mojca Drčar Murko

Amendement 37 Paragraphe 20

20. note que le Livre vert fait état de plusieurs contributions utiles de l'armée, notamment les activités de recherche et de sauvetage, les secours en cas de catastrophe et la surveillance en mer; regrette, cependant, qu'il ne soit pas fait mention des dommages environnementaux qui peuvent être causés par les installations militaires, notamment les essais d'armements, la construction de bases navales et l'utilisation de systèmes de sonars sous-marins à haute intensité, qui peuvent avoir un effet préjudiciable sur les cétacés, chez lesquels ils entraînent la surdité, des dommages aux organes

internes et des échouements massifs qui leur sont fatals; insiste, à cet égard, pour que les activités militaires dans leur ensemble soient intégrées à la politique maritime, qu'elles soient soumises à une évaluation d'incidence complète et que leur responsabilité soit engagée.